



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 15 décembre 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 20	Conseiller(s) absent(s) : 4
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 22	

Date de la convocation : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M et MMES. GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, SEVESTE Arnaud, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie, VACHER Gérard, TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane, DANSOU Viviane



DELIBERATION N° 02025_078: autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget communal

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire chargée des Finances et des Transports, relatif à l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2025.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 ;

Vu le vote du budget 2025 de la commune de Gretz-Armainvilliers en date du 9 avril 2025, reçu en Sous-Préfecture de Torcy le 16 avril 2025 et la décision modificative n°1 adoptée le 14 octobre 2025.

Considérant qu'il est opportun de faciliter le bon fonctionnement de la collectivité sur le début de l'exercice 2026, dans l'attente du vote du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal, dans l'attente du vote du budget 2026, selon la nomenclature M57, dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2025 et de la décision modificative n°1 incluse. Non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Libellé	Montant sur lequel porte l'autorisation du Conseil (25 % P)	Crédits ouverts 2025 (P = BP + DM1+DM2 hors RAR)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	17 875,00	71 500,00
Dont	2031 <i>Frais d'études</i>	17 625,00	70 500,00
	2032 <i>Frais de recherche et de développement</i>	0,00	0,00
	2033 <i>Frais d'insertion</i>	250,00	1 000,00
	2051 <i>Concessions et droits assimilés</i>	0,00	0,00
204	<i>Subvention d'équipement versées</i>	12 281,00	49 123,00
Dont	2046 <i>Attribution de compensation investissement</i>	12 281,00	49 123,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	733 699,00	2 934 791,08
Dont	2111 <i>Terrains nus</i>	0,00	0,00
	2116 <i>Cimetières</i>	8 750,00	35 000,00
	2128 <i>Autres agencements et aménag. terrains</i>	23 625,00	94 500,00
	21311 <i>Bâtiments administratifs</i>	0,00	0,00
	21312 <i>Bâtiments scolaires</i>	0,00	0,00
	21316 <i>Equipements du cimetière</i>	0,00	0,00
	21318 <i>Autres bâtiments publics</i>	1 500,00	6 000,00
	21351 <i>Bâtiments publics</i>	11 875,00	47 500,00
	21352 <i>Bâtiments privés</i>	0,00	0,00
	2138 <i>Autres constructions</i>	160 000,00	640 000,00
	2151 <i>Réseaux de voirie</i>	298 966,00	1 195 864,24
	2152 <i>Installations de voirie</i>	5 418,00	21 670,04
	21531 <i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	11 250,00	45 000,00
	21533 <i>Réseaux câblés</i>	0,00	0,00
	21534 <i>Réseaux d'électrification</i>	113 875,00	455 500,00
	21538 <i>Autres réseaux</i>	6 250,00	25 000,00
	21578 <i>Autre matériel technique</i>	0,00	0,00
	2158 <i>Autre install. matériel et outillage technique</i>	3 125,00	12 500,00
	21611 <i>Biens historiques et culturels immobiliers . Biens sous-jacents</i>	2 000,00	8 000,00
	21735 <i>Install. générales, aménag, construction</i>	1 500,00	6 000,00
	2181 <i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	1 750,00	7 000,00
	21828 <i>Autres matériels de transport</i>	8 500,00	34 000,00
	21831 <i>Matériels de bureau et informatique scolaire</i>	6 375,00	25 500,00
	21838 <i>Autre matériel informatique</i>	24 033,00	96 130,00
	21841 <i>Mobilier de bureau et mobilier scolaire</i>	1 293,00	5 170,00
	21848 <i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	2 600,00	10 400,00
	2185 <i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	0,00
	2188 <i>Autres immo. Corporelles</i>	41 014,00	164 056,80
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00	12 000,00
Dont	2312 <i>Agencement et aménagements de terrains (en cours)</i>	3 000,00	12 000,00
Dont	2313 <i>Construction</i>	0,00	0,00
Total		763 855,00	3 067 414,08

Prévoit l'inscription des crédits correspondants au budget 2026, du budget communal, dès lors qu'au moins un engagement aura été réalisé.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Patrick OFFROY



Le Maire

Jean-Paul GARCIA ROBIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 077-217702158-20251215-02025_078_1-DE

Berger
Levrault